

Nature et objet de l'assemblée

Prod'hom F.

ME 1907 page 93

Au chapitre 16 de Matthieu (versets 17, 18), le Seigneur lève un coin du voile qui avait caché jusque-là le conseil de Dieu relatif à l'Eglise, car celle-ci, selon les voies de Dieu, ne devait être manifestée qu'à la suite du rejet de Christ par les Juifs. Pierre confesse le Seigneur comme le Christ, le Fils du Dieu vivant. Sur ce rocher-là, le Seigneur déclare qu'il bâtirait son Assemblée. Le Fils du *Dieu vivant*, possède la vie impérissable. Aussi a-t-il été, comme homme, déterminé Fils de Dieu en puissance, par la résurrection (Romains 1: 4). Il fallait que Christ fût glorifié dans le ciel comme homme Rédempteur, et que le Saint Esprit descendît sur la terre à la suite de cette glorification, pour que l'édification de l'Eglise pût avoir lieu.

Au chapitre 18 de Matthieu (versets 15-20), le Seigneur laisse voir ce que sera le rassemblement des individus qui constitueront l'assemblée de Dieu dans une localité (Cf. 1 Corinthiens 1: 2; 11: 16; 2 Corinthiens 1: 1, etc.). En Matthieu 18, le Seigneur montre — vérité développée ensuite dans les épîtres — que l'assemblée locale est revêtue de l'autorité à elle conférée par le Seigneur, pour lier et délier sur la terre; de sorte que la réception ou l'exclusion de quelqu'un sont des actes ratifiés dans le ciel. Le nom de Jésus, présent au milieu des siens, ainsi que la présence et l'action du Saint Esprit, donnent à ce rassemblement son caractère. Ils ne se sont pas concertés pour se réunir de cette manière, afin que le Seigneur soit au milieu d'eux, mais c'est son nom qui les a rassemblés. «Assemblés en mon nom», ou «à mon nom», c'est au nom de Celui qui est mort pour rassembler en un les enfants de Dieu dispersés (Jean 11: 52). Or, si c'était en son nom, il fallait qu'il fût absent. On ne se rassemble pas au nom de quelqu'un qui est corporellement présent. C'est le nom de Celui qui est mort, ressuscité, glorifié dans le ciel. Sa présence est effective, quoique spirituelle, au milieu de ceux pour lesquels il s'est offert lui-même, et que son nom glorieux a ainsi rassemblés.

Au chapitre 20 de Jean, nous trouvons que le soir de la résurrection du Seigneur, les disciples s'étaient instinctivement rassemblés. Le Seigneur, qui venait de briser les liens de la mort, se trouve tout à coup présent au milieu d'eux. C'était le premier jour de la semaine (le premier dimanche, ou jour dominical). Le Seigneur avait passé le jour du sabbat dans le tombeau. Le sabbat termine une ère; le jour du Seigneur en ouvre une nouvelle. Jésus, par sa présence, sanctionne le rassemblement des siens ce jour-là. Il leur apporte la paix; il leur montre sur son corps les marques, prouvant qu'il venait de passer par la mort pour eux. Il souffle en eux l'Esprit comme vie de résurrection, et leur confère l'administration de l'Evangile pour pardonner ou retenir les péchés.

Huit jours après, ce rassemblement a lieu de nouveau, et le Seigneur le sanctionne encore par sa présence.

Passons maintenant au livre des Actes. Nous trouvons, au chapitre 2, que le Seigneur étant monté en haut, envoie le Saint Esprit aux siens et dans l'Assemblée. De cette manière, les disciples peuvent entrer avec intelligence dans les pensées du Seigneur. On le voit dans la fraction du pain, selon que Jésus l'avait instituée avant de souffrir sur la croix. On voit qu'aussitôt, bien que les disciples restassent encore attachés au temple juif (verset 46), dès qu'il s'agissait de rompre le pain, ils étaient tout à fait séparés du système judaïque. L'Assemblée chrétienne était formée, et le Seigneur ajoutait tous les jours à cette Assemblée ceux qui devaient être sauvés du jugement prêt à tomber sur la nation.

Le Seigneur avait institué la cène pour que les siens la célébrent en mémoire de Lui. La chose ne pouvait se réaliser avant son départ. On ne célèbre pas la mémoire de quelqu'un qui est présent; en sorte que se rassembler en son nom et rompre le pain en mémoire de Lui, ne pouvait avoir de réalité qu'après son départ. C'était donc la mémoire de Celui qui avait été sur la croix, et le nom de Celui qui, en vertu de cette oeuvre, était glorifié dans le ciel.

En Actes 20, nous nous trouvons avoir fait historiquement du chemin. Les assemblées s'étaient alors formées parmi les gentils, et les disciples, en connaissance de cause, se réunissaient le premier jour de la semaine pour rompre le pain. Ils étaient rassemblés ce jour-là dans ce but exprès (Actes 20: 7). Ils ne l'étaient pas à l'occasion du passage de l'apôtre Paul, mais dans l'unique intention de «rompre le pain». On se réunissait donc pour cela, le jour de la résurrection du Seigneur. C'était *son jour* (Apocalypse 1: 10), le jour où, à deux reprises successives (Jean 20), le Seigneur s'était trouvé présent au milieu des disciples rassemblés. C'est en ce jour aussi que les Corinthiens devaient mettre à part leurs dons pour la collecte (1 Corinthiens 16: 2). C'est en ce jour que le Seigneur glorieux apparut à Jean, dans l'île de Patmos (Apocalypse 1: 10).

Quelles bénédictions multiples! Etre rassemblés par le nom de Celui qui est là-haut dans la gloire; se souvenir de Celui qui a donné sa vie pour nous sur la croix; célébrer ensemble ce mémorial, le jour où il est sorti victorieux de la mort, sa résurrection étant le point de départ de notre vie éternelle; faire ces choses en l'attendant; annoncer la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne (1 Corinthiens 11: 26); l'avoir lui-même présent au milieu de nous, selon sa parole: «Je te louerai au milieu de l'Assemblée» (Psaumes 22: 22), pour diriger nos louanges vers le Père qu'il est venu nous révéler!

Les Corinthiens avaient perdu la pensée du Seigneur au sujet de la fraction du pain; ils avaient matérialisé cette dernière, et en le leur reprochant, l'apôtre dit: «Ou méprisez-vous l'assemblée de Dieu?» (1 Corinthiens 11: 22). On ne peut agir selon sa volonté propre dans l'Assemblée de Dieu. Là tout doit se faire selon la pensée et l'ordonnance du Seigneur; ce qui est du domaine de l'homme en est totalement exclu. C'est pourquoi toute action de

l'Assemblée comme telle, porte le sceau du nom du Seigneur et de son autorité, en sorte que si l'on y tolérait le péché et le désordre, ils y seraient tolérés au nom du Seigneur.

C'était une chose si grave, à Corinthe, de matérialiser l'ordonnance du Seigneur, qu'il avait fallu que sa discipline au milieu des Corinthiens allât jusqu'à la mort du corps (1 Corinthiens 11: 30).

Quelle chose précieuse que l'Assemblée de Dieu! Combien il est heureux d'éprouver les effets de la présence du Seigneur quand, réunis selon sa pensée, nous sommes associés à son nom glorieux, et que nous nous souvenons de Lui jusqu'à ce qu'il vienne!